

Entretien avec le président du CCBE en 2025

THIERRY WICKERS

Quel est votre parcours professionnel et quels sont vos intérêts en dehors de vos activités en tant qu'avocat ?

Thierry Wickers :

Je suis avocat depuis 1978. Ma fille qui est avocate au barreau de New York et au barreau de Californie appartient à la quatrième génération d'avocats de la famille. En ce qui me concerne, je suis toujours resté fidèle au barreau de Bordeaux, mon barreau d'origine, dont j'ai été le bâtonnier en 2000 et 2001. J'exerce dans un cabinet plutôt tourné vers le droit des affaires, actif tant dans le domaine juridique que dans le domaine judiciaire. Mon activité personnelle est essentiellement judiciaire. Je suis spécialisé dans le contentieux bancaire et dans les procédures d'exécution. Mais les connaissances que j'ai pu acquérir dans le domaine du droit des professions réglementées ont fini par me conduire à intervenir de plus en plus pour assister des notaires, des avocats, des huissiers, des médecins.

À l'issue de mon bâtonnat, j'ai intégré le bureau de la Conférence des bâtonniers et j'ai présidé cette organisation, qui rassemble tous les barreaux de France, sauf le barreau

de Paris, en 2004 et 2005. J'ai ensuite siégé six ans au Conseil national des barreaux (CNB), d'abord comme vice-président de 2006 à 2009, puis comme président, de 2009 à 2011. Le CNB est l'institution qui représente l'ensemble des barreaux et des avocats français.

La profession d'avocat m'intéresse également comme sujet d'étude, peut-être aussi parce que j'apprécie la sociologie, comme outil de compréhension des organisations humaines. J'ai toujours regretté que les avocats européens ne suscitent pas le même intérêt, chez les chercheurs et les universitaires, que leurs confrères américains. Les ouvrages consacrés aux avocats américains sont nombreux, et leur lecture enrichissante.

C'est peut-être pour cela que j'ai consacré un peu de temps à écrire un ouvrage consacré à l'avenir de la profession : « La grande transformation des avocats ». Je compte aussi parmi les trois auteurs des « Règles de la profession d'avocat ». Il s'agit de l'ouvrage de référence sur la déontologie et l'organisation des avocats en France. Je rédige aussi une revue annuelle de jurisprudence de la profession d'avocat, pour un grand éditeur juridique français (et maintenant européen).



> Thierry Wickers a pris officiellement la fonction de président du CCBE le 1^{er} janvier 2025.

Évidemment, j'essaie aussi de communiquer sur les réseaux sociaux professionnels.

Si je ne m'étais pas engagé à ce point dans l'activité ordinaire, j'aurais d'ailleurs sûrement consacré plus de temps à l'informatique. Je suis passionné par les technologies de l'information. J'ai consacré de longues heures au développement d'un logiciel de gestion pour mon cabinet, à une époque où il n'en existait pas encore sur le marché. J'ai adoré apprendre, à cette occasion, à faire de la programmation informatique. Je suis ravi que le développement de l'IA me donne aujourd'hui l'occasion de renouer avec une forme de programmation. Dès que j'ai un peu de temps, j'en profite pour me lancer dans la conception de prompts structurés, pour automatiser certaines tâches du cabinet.

Sinon, le sport occupe une place non négligeable dans ma vie. Comme j'ai été un fort piètre footballeur, je me suis consolé en présidant l'association sportive du barreau de Bordeaux. Courir à pied demande seulement de savoir mettre un pied devant l'autre : je suis marathonien et j'essaie de continuer à courir trois fois par semaine, au petit matin.

Enfin, je suis depuis l'enfance un amateur de bandes dessinées, et notamment de Tintin. J'appartiens aux Pélicans Noirs, une société secrète qui compte beaucoup d'actions d'éclat à son actif, comme l'inauguration d'une place Tryphon Tournesol à Bordeaux. J'exerce d'ailleurs les fonctions de consul de Syldavie.

→ Suite de l'entretien page suivante



> Thierry Wickers et Alex Tallon, deuxième vice-président du CCBE, au Parlement européen lors de l'événement plénier du CCBE le 22 novembre 2024.

Pourquoi avez-vous voulu devenir président du CCBE ?

À l'issue de la présidence du CNB, j'ai intégré la délégation française au CCBE. J'ai pris un immense plaisir à participer aux travaux du CCBE et à découvrir la qualité de ses membres. Le CCBE est un incroyable rassemblement de talents, et y travailler est un véritable enrichissement. C'est aussi une organisation complexe et passionnante, qu'il faut du temps pour comprendre. J'ai succédé à Michel Benichou à la tête de la délégation française.

J'ai été amené à m'investir dans des dossiers difficiles, qui touchaient au fonctionnement et au rôle de l'association, notamment à l'occasion de la création de la Fondation, du Brexit ou de la dernière réforme des statuts.

J'ai aussi assuré la présidence du comité Avenir de la profession et des services juridiques du CCBE.

Parmi toutes les organisations d'avocats,

le CCBE présente une caractéristique très particulière. Elle n'est pas une organisation d'avocats individuels, elle n'est pas non plus une organisation de barreaux locaux. Elle est une organisation de barreaux nationaux. Nombreux sont les présidents du CCBE à avoir connu l'expérience de la présidence d'un barreau national. La présidence du CCBE est pour moi l'ultime étape d'une carrière ordinaire.

Cela fait longtemps que le barreau français s'investit dans la construction européenne. Il est toujours très actif au sein du CCBE. Je suis heureux de m'inscrire dans cette tradition. J'appartiens à une génération d'avocats qui a pu mesurer à quel point le projet européen a fait progresser partout l'État de droit, y compris au sein de la sphère nationale.

Enfin, comme mes prédécesseurs, si je souhaite présider le CCBE, c'est parce que présider le CCBE donne l'occasion d'être un acteur de l'évolution de notre profession, et du CCBE lui-même.

“

Les priorités du CCBE en 2025

2025 verra l'aboutissement d'un chantier qui aura occupé le CCBE pendant dix ans : l'adoption par le conseil de l'Europe d'une convention européenne de protection des avocats.

”

Quels sujets seront au cœur de l'action du CCBE cette année ?

Je ne sais pas s'il faut penser l'action du CCBE en termes d'années civiles.

En premier lieu, parce qu'il y a des sujets auxquels le CCBE se consacre, année après année, sans jamais s'en détourner. Je pense à des thèmes comme celui de la défense du secret professionnel, ou des avocats en danger.

En second lieu, parce que le CCBE est aussi capable d'inscrire son action dans le temps long.

D'ailleurs, même si le mandat du président est un mandat de douze mois, la présidence fonctionne de manière collégiale et chacun de ses membres participe activement au processus de décision pendant quatre ans. Cette manière de procéder contrebalance la brièveté du mandat du président et permet précisément au CCBE de ne pas se laisser enfermer dans un cycle annuel.

L'événement qui devrait le plus marquer l'année 2025 illustre à merveille la capacité du CCBE à mener des projets à long terme.

2025 verra l'aboutissement d'un chantier qui aura occupé le CCBE pendant dix ans : l'adoption par le conseil de l'Europe d'une convention européenne de protection des avocats. Tout a commencé en 2015, lors d'une assemblée plénière, tenue à Gdańsk, sous la présidence de Maria Ślęzak, en présence de Lech Wałęsa. L'idée de la convention a été lancée, au nom de la délégation française, par Laurent Pettiti, qui aura été la cheville ouvrière de ce projet extraordinairement ambitieux. L'adoption finale par le conseil des ministres devrait avoir lieu en mai 2025. J'espère que nous pourrons célébrer l'événement lors de l'assemblée plénière de Bordeaux. Cette convention est unique au monde, et c'est une réussite exemplaire du CCBE. Il lui faut désormais se montrer tout aussi performant qu'il l'a été pendant ces dix ans, pour la faire connaître. C'est d'autant plus important que l'histoire ne s'arrête pas là : il va falloir obtenir que les États ratifient la convention pour qu'elle entre en vigueur. Faire connaître la convention, et agir pour sa ratification seront des priorités de l'année 2025. C'est aussi une très belle occasion de faire reconnaître enfin le rôle que joue le CCBE au service des avocats.

→ Suite de l'entretien page suivante

“

Les priorités du CCBE en 2025

L'IA sera certainement un des sujets majeurs de l'année 2025. La majorité des avocats en seront devenus des utilisateurs réguliers d'ici la fin de l'année et auront besoin d'accompagnement.

”

→ Suite : « Quels sujets seront au cœur de l'action du CCBE cette année ? »

À la fin de 2023, sous la présidence de Panagiotis Perakis, nous avons lancé une vaste réflexion sur le rôle et le futur du CCBE. Elle a été au cœur du mandat de mon prédécesseur, Pierre-Dominique Schupp, dont je voudrais saluer l'énergie et la persévérance. C'est grâce à lui que nous pouvons espérer que cette réflexion aboutira en 2025. Elle devrait déboucher sur des décisions importantes pour moderniser et rendre plus efficace le CCBE. J'espère que 2025 sera aussi, pour le secrétariat du CCBE, l'année de la conversion à l'IA.

L'IA sera certainement un des sujets majeurs de l'année 2025. La majorité des avocats en seront devenus des utilisateurs réguliers d'ici la fin de l'année et auront besoin d'accompagnement. Les choses iront probablement moins vite au sein de

l'institution judiciaire, mais les magistrats seront tentés de l'utiliser de leur propre initiative, à titre individuel.

J'espère également que nous pourrons aussi adopter des mesures permettant au CCBE de jouer un rôle, pas seulement au service de la politique de la profession dans ses relations avec les institutions européennes, mais aussi comme un outil favorisant la collaboration entre ses membres, au niveau opérationnel, dans des domaines comme la communication, les technologies de l'information, ou la formation.

Les principes qui régissent la profession d'avocat sont pratiquement identiques dans tous les pays de l'espace européen, et au-delà. Les avocats adhèrent à des valeurs communes. Ils reconnaissent tous le



> De gauche à droite : Roman Završek, premier vice-président du CCBE, Thierry Wickers, président du CCBE, Alex Tallon, deuxième vice-président du CCBE, et Imbi Jürgen, troisième vice-présidente du CCBE.

caractère essentiel du secret professionnel, ils sont attachés à la défense de l'autorégulation et de l'autoréglementation de la profession. Et pourtant, dans la pratique, les lois nationales varient de manière considérable. Ces différences nous échappent souvent. Faire avancer la coopération entre les barreaux en développant le rôle du CCBE, pour en faire une plateforme favorisant la connaissance mutuelle entre ses membres, c'est aussi un bel objectif pour 2025. ■

POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LES ACTIONS DU CCBE EN 2024, RENDEZ-VOUS SUR [CCBE.EU](https://www.ccbe.eu) ET SUR LINKEDIN.

